

DELIBERATION N° 91/03-07 - BIBLIOTHEQUE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur REMY, rapporteur, rappelle la délibération N° 89/06-33 du 26 Juin 1989 et informe l'Assemblée des mouvements de personnel au sein de la Bibliothèque Municipale.

L'effectif de la Bibliothèque sera le suivant à compter du 1er Mars 1991 :

- 1 bibliothécaire 2ème catégorie à temps complet,
- 1 bibliothécaire adjointe à temps complet,
- 1 bibliothécaire adjointe à temps non complet (31 h 30 par semaine)
- 1 employée de bibliothèque à temps complet,
- 1 employée de bibliothèque à temps non complet (19 h 30 par semaine)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de modifier le tableau des effectifs de la Bibliothèque en ce sens.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 1991.